



PRÉFET DU NORD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Préfecture du Nord
Direction des relations avec les collectivités territoriales

Construction d'un établissement pénitentiaire présenté par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

Enquête publique unique sur le territoire des communes de Loos et Sequedin.

Par arrêté du 21 mars 2019, le préfet du Nord a prescrit une enquête publique unique en vue de la construction du futur établissement pénitentiaire sur les territoires des communes de Loos et Sequedin.

Le projet, porté par l'Agence publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), se traduit par une augmentation du nombre de places. Le futur établissement pénitentiaire aura une capacité indicative de 840 détenus. Les surfaces à construire « en enceinte » sont estimées à 23 000 m² (surface utile).

Situé sur le site partiellement en friche de l'ancienne maison d'arrêt et de l'ancien centre de détention, le projet nécessite l'acquisition des terrains mitoyens à ceux du ministère de la justice pour permettre une reconstruction conforme aux nouvelles exigences de sécurité.

L'enquête se déroulera pendant **33 jours** consécutifs, **du mardi 16 avril 2019 au samedi 18 mai 2019 inclus**, elle portera sur :

- l'utilité publique du projet,
- l'état et le plan parcellaires nécessaires à la réalisation du projet,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme sur le territoire des communes de Loos et Sequedin

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Loos – Hôtel de Ville – 104, rue du Maréchal Foch – 59120 Loos

Le commissaire-enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur **Philippe ROUSSEL**, Chef de service de la Direction Générale des Finances publiques, en retraite. Il se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de **Loos (siège de l'enquête)** :

- le mardi 16 avril de 9h à 12h
- le samedi 27 avril de 9h à 12h
- le mercredi 15 mai de 14h à 17h

- en mairie de **Sequedin**:

- le mercredi 17 avril de 15h à 17h30
- le samedi 18 mai de 9h à 12h

Un exemplaire du dossier d'enquête unique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés dans les locaux des mairies de Loos et Sequedin. Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1225>

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil des mairies de Loos et Sequedin ;

Les observations et propositions pourront également être adressées, entre le mardi 16 avril à 9h00 et le samedi 18 mai 2019 à 12h00 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-1225@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de Loos – A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur – Construction d'un établissement pénitentiaire – Hôtel de Ville, 104, rue du Maréchal Foch – 59120 Loos ».

Toutes les observations et propositions seront annexées au registre d'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12, rue Jean Sans Peur à Lille.

L'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les avis des collectivités territoriales et des services de l'État, figurant au dossier d'enquête seront également consultables en préfecture du Nord, dans les locaux de la direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière et sur le site internet de la préfecture, à l'adresse <http://www.nord.gouv.fr//Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Laurence Posty

Chef du service foncier et urbanisme
Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice
Tel : 01-88-28-88-14 – Courriel : laurence.posty@apij-justice.fr
67, avenue de Fontainebleau
94270 Le Klemlin Bicêtre

Romain Janin

Chef de Projet
Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice
Tel : 01-88-28-88-65 – Courriel : romain.janin@apij-justice.fr

À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur établira un rapport unique relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il y insérera, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Il consignera, dans des documents séparés, au titre de chacune des enquêtes initialement requises ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dès réception, copies du rapport et des conclusions seront adressées par le préfet du Nord à la Directrice Générale de l'APIJ et aux maires de Loos et Sequedin.

Ces documents seront mis en ligne sur le site Internet registre-dematerialise. Ils seront également tenus à la disposition du public dans les locaux des mairies de Loos et Sequedin, de la préfecture du Nord et de l'APIJ, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pourra ensuite être prise par Monsieur le Préfet du Nord.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à Monsieur le préfet du Nord – Direction des relations avec les collectivités territoriales – bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière – 12, rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex.

Fait à Lille, le

21 MARS 2019

Pour le préfet et par délégation,
Pour la directrice des relations
avec les collectivités territoriales empêchée
Le chef du bureau de l'Urbanisme

Hakim BOURABAA

